

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/977 du 6/II/1982
/MTPS.DGTFP.DFP.22021

Portant intégration et nomination de
Monsieur FANGOU FANGOU Léopardi, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I, des Services Techniques (Agriculture).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
D.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
D.C.F. (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

.../...

(/u la lettre n° 0306/DAAF-SAP du 25.3.82, du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur PANGOU PANGOU Léopardi, né le 17 Août 1953 à M'Boukou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimique, Spécialité : Technologie de la Production des Aliments, obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio Echeverria" de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 6 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Élevage

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

| | |
|------------|-----|
| JORPC | 1 |
| DGTFP.DFP. | 3 |
| DFP.BST | 1 |
| D.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| M.A.E. | 2 |
| D.G.A.E. | 2 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGCM/BC | 2.- |